

PIERRE DE SEINE

Société par actions simplifiée au capital de 350 000 euros
Siège social : 107 Allée François Mitterrand
76100 ROUEN

R.C.S. ROUEN 823 857 925

PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU 25 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-cinq Avril,
A 9 heures,

Les associées de la société **PIERRE DE SEINE** se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associée participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la Société **ODYSSEE IMMOBILIER**, représentée par sa Présidente, la Société **ITAQUE**, elle-même représentée par Monsieur Marc **LAUBIES**, son Président.

La Société **CD INVEST** et la Société **SEQUANA CONSEIL & INVESTISSEMENT** sont appelées aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur **Xavier LEROUX** est désigné comme secrétaire.

La Société **SEC BURETTE**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes et représentées ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Marc **LAUBIES**, ès-qualités, dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associées,
- la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Monsieur Marc LAUBIES, ès-qualités, déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Marc LAUBIES, ès-qualités, rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la Présidente,**
- **Transfert du siège social,**
- **Mise à jour corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs à donner.**

Il présente à l'Assemblée le rapport de la Présidente.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur Marc LAUBIES, ès-qualités, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition de la Présidente, décide de transférer le siège social de ROUEN (76100) – Hangar 107 - 107 Allée François Mitterrand à ROUEN (76100) - 22A, cours Camille Claudel - Bâtiment THEIA - 6^{ème} étage, et ce à compter du 28 Avril 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé à ROUEN (76100) – 22A, cours Camille Claudel – Bâtiment THEIA – 6^{ème} étage. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

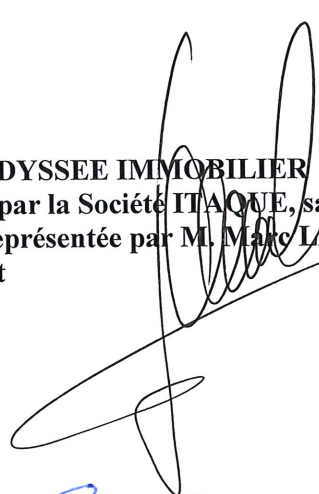
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Marc LAUBIES, ès-qualités, déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

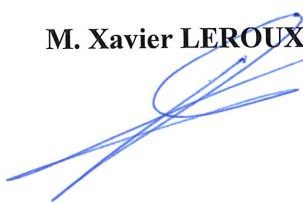
La Présidente

La Société ODYSSEE IMMOBILIER
Représentée par la Société ITAQUE, sa Présidente,
Elle-même représentée par M. Marc LAUBIES,
son Président



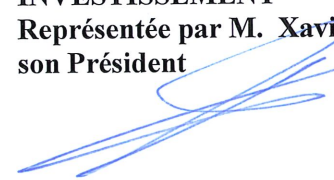
Le secrétaire

M. Xavier LEROUX



Les Scrutateurs

La Société SEQUANA CONSEIL & INVESTISSEMENT
Représentée par M. Xavier LEROUX,
son Président



La Société CD INVEST
Représentée par M. Christophe DEMOUILLEZ,
son Gérant

